

Réf : AT/DOT24 / SDT/ DRA /CRU / 79/ 2023

Guelma le 23/02/2023

Mise En Demeure N° 01

1-Parties Contractantes :

Le Contractant : la direction opérationnelle des Télécommunications Guelma représentée par son directeur

Le Partenaire Cocontractant : ETB ETP ZEDOURI AMMAR

2- Définition de l'opération :

Contrat : N° 24/2021 le 24/03/2021 relatif au projet : Travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution Optique (ODN).

Projet : Travaux câble FO ODN, cité 20 logts - CMP 2 Belkheir

Bon de commande : N° 220472 En date : 26/10/2022

ODS : 156/2022 du 27/10/2022

PV d'ouverture : 03/11/2022

Durée de réalisation : six (06) jours

3- Annonce de la mise en demeure :

- **Objet de la mise en demeure :** suite à la non-reprise des travaux relatifs au projet travaux câble FO ODN cité 20 logts - CMP 2 Belkheir, nous vous invitons à reprendre immédiatement les travaux et les achevés et aussi de présenter les documents indispensables pour la réception du projet et d'honorer vos engagements envers l'entreprise.

Le délais d'exécution de la mise en demeure est de huit « 08 » jours à compter de sa première parution sur le site web d'Algérie Télécom.

Pénalités qui seront prises en cas de refus de mise en œuvre :

Dans le cas de non-exécution du contenu de la mise en demeure nous serons dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur selon le contenu de l'article 34 du contrat en cours.

Le Directeur

2023 مارس 12

المدير الفني للإتصالات قبالسة

إمضاء: بومسني بومسني